Procédure d'adhésion à REPERES-DD

1. Déposer auprès de la structure coordinatrice (c.a.d l'animateur REPERES-DD du Graine Lorraine) un dossier de candidature signé par l'instance décisionnelle de votre structure Ce dossier comporte : - une lettre de motivation - le questionnaire d'adhésion en ligne complété (informations générales sur votre structure) - le nom et la qualité du référent désigné - une décision (PV, délibération,...) adoptant la Charte et le règlement intérieur « Après en avoir délibéré, [la commission permanente du Conseil général] décide, à l'unanimité, de retenir la proposition contenue dans le présent rapport et d'autoriser M/Mme le/la Président/e à, au nom [du Département], signer la Charte et le règlement intérieur du système REPERES-DD joints en annexe. » - uniquement pour les associations : les statuts et le dernier rapport d'activité 2. Vérification de la conformité du dossier par l'animateur REPERES-DD 3. Instruction de la recevabilité de la candidature par le COTECH Critères d'appréciation : - Type de structure conforme aux prescriptions de la Charte (art.1et 3) 4. Décision argumentée du COPIL sur la candidature - documents présentés Vote à la majorité des présents (12 minimum) faisant référence à au moins un volet d'action dédié à l'EEDD - activité à but non lucratif 5. Notification de la décision par l'animateur REPERES-DD En cas de refus, une nouvelle 6. En cas d'accord, on vous délivre un AGREMENT : candidature pourra être obtention des codes d'accès au site internet présentée ultérieurement REPERES-DD

7. Vous pouvez commencer à intégrer vos ressources !!